

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE L'ASSAINISSEMENT  
○○○○

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi  
○○○○



Les défis et les opportunités de la migration dans le cadre  
des stratégies sectorielles dans le secteur de  
l'environnement au Mali

PREPAREE PAR AISSATA KEITA SYLLA

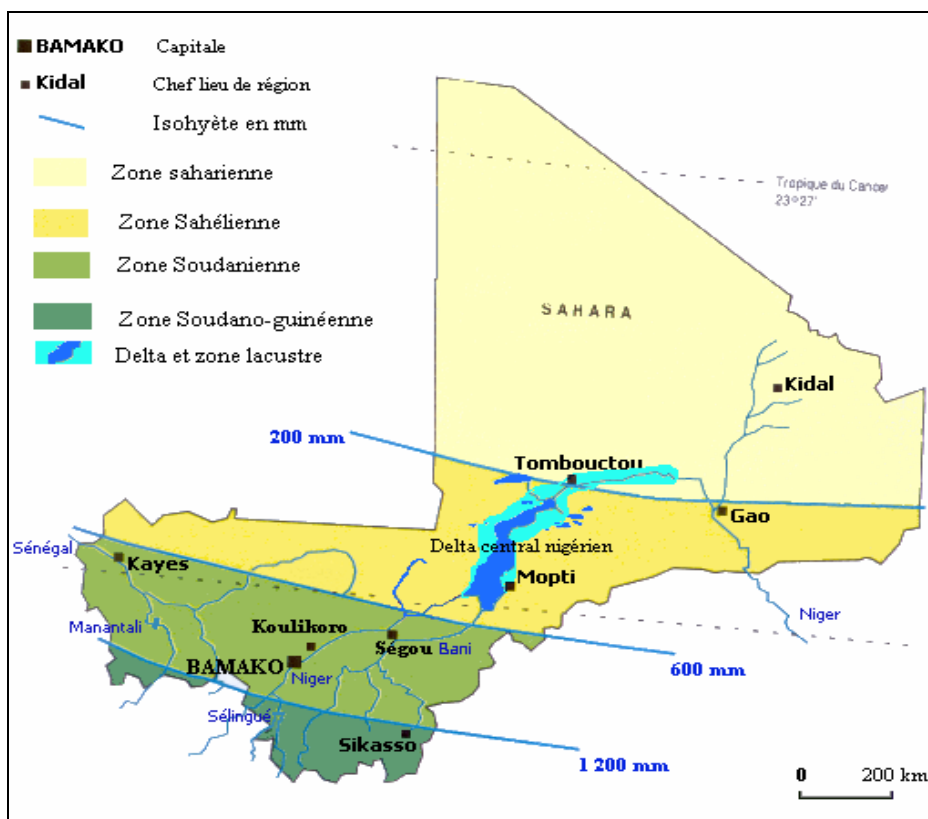
*MOLDAVIE, Octobre 2011*

## Sommaire

INTRODUCTION .....	3
I. GENERALITES .....	4
II. LES CAUSES ET LES FORMES DE MIGRATION AU MALI .....	4
1. Les Causes de la migration au MALI : .....	4
2. Les Migrations intérieures : .....	4
3. Les Migrations Internationales .....	5
.....	5
.....	5
III. LES IMPACTS DE LA MIGRATION SUR L'ENVIRONNEMENT AU MALI .....	7
1. Les impacts de la migration sur l'environnement .....	7
2. Les Différentes couches exposées à la migration écologique .....	8
IV. VI) LES MESURES PRISES POUR INTEGRER LA MIGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES STRATEGIES SECTORIELLES DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT AU MALI .....	8
1. Les opportunités de la migration dans le cadre des stratégies sectorielles dans le secteur de l'environnement au Mali .....	8
.....	8
2. Les mesures concrètes prises par l'Etat du Mali en vue de juguler les effets de la migration sur l'environnement .....	9
.....	9
▪ le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, .....	9
▪ le Ministère de l'agriculture, Le Ministère de la Santé : Le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, .....	9
▪ le Ministère des Domaines de l'Etat, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme ; .....	9
▪ l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) ; .....	9
▪ la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) ; .....	9
▪ la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) ; .....	9
▪ la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC) ; .....	9
V. LE STATUT INTERNATIONAL DE LA MIGRATION DE L'ENVIRONNEMENT AU MALI .....	12
1. La migration et l'environnement au centre des préoccupations de la communauté Internationale .....	12
2. Les Conventions Internationales signés ou ratifiés par le Mali dans le cadre de la migration et l'environnement .....	13
VI. RECOMMANDATIONS : .....	15
CONCLUSION .....	16

## INTRODUCTION

La République du Mali est un pays en développement situé au cœur de l'Afrique occidentale, il a une superficie de 1.241.190 km<sup>2</sup> et partage 7.420 km de frontière avec sept Etats voisins : l'Algérie au nord, le Niger à l'est, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée au sud, le Sénégal et la Mauritanie à l'Ouest. Le Mali ne dispose d'aucun accès à la mer et 65 % de son territoire est désertique ou semi-désertique. L'activité économique est surtout limitée autour de la région fluviale irriguée par le fleuve Niger. Environ 10 % de la population est nomade et environ 80 % travaille dans l'agriculture ou la pêche. L'activité industrielle est concentrée autour des activités agricoles. L'immigration constitue une très importante manne de revenus. Le Mali dépend de l'aide étrangère et est très vulnérable aux fluctuations des prix mondiaux du coton, son exportation principale. De ce fait le Mali subit de plein fouet les effets néfastes des changements climatiques qui se caractérisent par des périodes de sécheresse, des inondations, l'érosion des sols, la destruction des ressources forestières, l'assèchement précoce des mares et lacs, la diminution des ressources halieutiques, la dégradation des écosystèmes, des ressources forestières, les migrations massives qui feront l'objet d'une attention particulière dans ce document.



## **I. GENERALITES**

L'histoire de l'humanité est jalonnée de migrations provoquées par des causes sans cesse répétées qu'il s'agisse de variations climatiques sur le temps long, de catastrophes naturelles, de crises démographiques ou économiques ou encore de guerres. Mais, de tout temps, l'homme s'est déplacé vers des lieux plus cléments pour sa survie lorsque la nature devenait trop contraignante. Dans ce cas, la migration est initiée et gérée par le groupe pour maintenir l'équilibre entre le nombre des habitants et les possibilités du milieu. Elle est utilisée comme facteur de régulation des surplus démographiques ou « soupape de sûreté » face aux tensions d'ordre divers, notamment écologiques. Toutefois, en cas de destruction ou de dégradation durable de l'environnement biophysique, la migration peut se transformer en une mobilité forcée qui se traduit par une rupture, une cassure dans le fonctionnement du groupe, au lieu d'en assurer la continuité et la reproduction. Associée à la prise de conscience internationale d'un environnement de plus en plus menacé, une nouvelle catégorie de migrants forcés est apparue récemment, les « réfugiés de l'environnement », « réfugiés écologiques » ou « migrants de l'environnement ».

## **II. LES CAUSES ET LES FORMES DE MIGRATION AU MALI**

### **1. Les Causes de la migration au MALI :**

La violence, les persécutions, les violations des droits de l'homme sont les causes les plus fréquentes des migrations ou exodes. Cependant, au Mali, les principaux motifs de départ déterminants seraient la pauvreté, de plus en plus importante, notamment en raison de la croissance démographique, l'augmentation du chômage et les conditions climatiques difficiles fondés sur la dégradation, la confiscation ou la destruction de l'environnement biophysique ; les calamités naturelles, les destructions intentionnelles ou accidentelles de l'environnement. Ces facteurs géo-climatiques se manifestent par la présence d'un écosystème fragile, les déficits hydriques et l'irrégularité des pluies et la pression sur les ressources naturelles dans des contextes de densité de population élevée. A cet effet, nous distinguons deux principales formes de migration à savoir :

### **2. Les Migrations intérieures :**

Le milieu rural constitue le principal pourvoyeur de migrants au Mali. Selon les données de l'Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation de 1992-1993, près de la moitié des flux migratoires

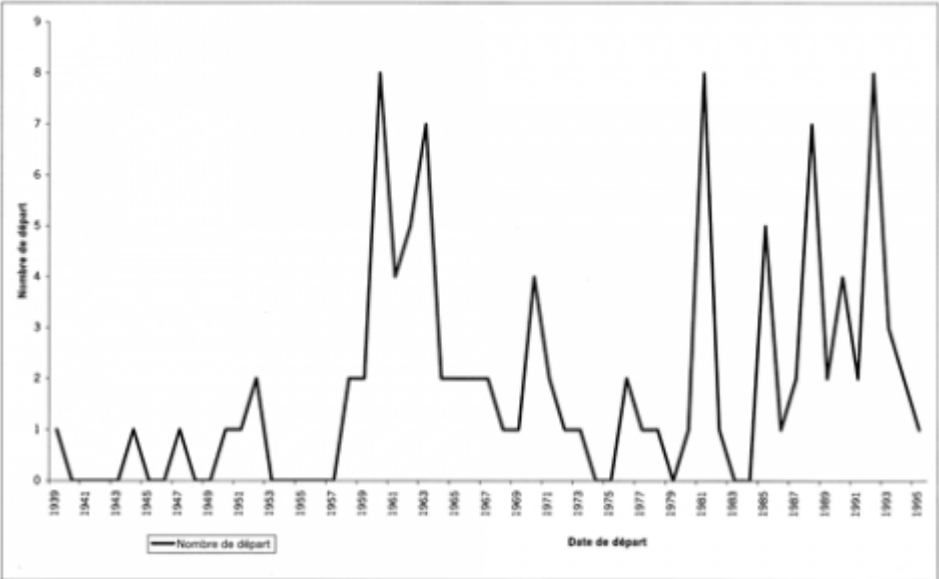
proviennent du milieu rural (454 500), et 62 % de ces flux sont dirigés vers l'étranger. Les populations locales sahéniennes ont toujours dû faire face à des déficits hydriques plus ou moins durables. Les pratiques culturelles avaient inclus durant des décennies ces risques climatiques et les greniers permettaient de faire face aux situations exceptionnelles. Lorsqu'une sécheresse perdurait, les populations locales s'adaptèrent au déficit en pratiquant la cueillette d'aliments de substitution, et si le besoin s'en faisait sentir, les jeunes hommes quittaient leur village à la quête de numéraire pour une période de courte durée. Toujours est-il que l'on est passé d'une migration saisonnière, de proximité et de courte durée, à des migrations longues et plus lointaines.

### **3. Les Migrations Internationales**

Au Mali, les flux migratoires sont très largement intracontinentaux. Sur un total d'environ 4 millions de Maliens émigrés, on estime que 3,5 millions résident en Afrique de l'Ouest, contre environ 200.000 en Europe. Les flux vers l'Europe restent donc limités mais ils constituent une source de revenus non négligeable pour les zones de départ des migrants. <http://remi.revues.org/1654-tocfrom2n5> Avant le début des années 1970, les villages concernés par la pratique d'un voyage initiatique avant le mariage sont principalement Soninké. Dans cette région au contact des frontières malienne, mauritanienne et sénégalaise, les candidats aux migrations internationales sont essentiellement originaires de zones : Bakel et ses villages avoisinants, la partie nord du cercle de Kayes, ainsi que ceux de Yélimané et de Nioro du Sahel, soit les provinces du Guidimakha, du Gandiaga, du Diombokhou et du Diafounou. Lors d'enquêtes effectuées en 1996 et 1997 dans quatre villages du cercle de Kayes rassemblant près de 15 000 personnes, 32 familles ont été sélectionnées pour transcrire les parcours migratoires de leurs membres. Ces histoires de migrations couvraient la période de 1939 à 1997 et concernaient 43 anciens migrants et 109 autres qui étaient encore à l'étranger. Dans ces villages, 40 % des hommes en âge de travailler (15-54 ans) étaient absents, et la règle des filiations migratoires l'emportait : le système d'entrée en migration s'effectuant à tour de rôle, de l'aîné au cadet, du fils au petit-fils. Sur l'ensemble de ces 152 parcours migratoires, il est très rare de constater une cassure de ce qui peut être appelée la noria familiale, mais depuis peu, cette règle semble être moins respectée, les candidats à la migration internationale cherchant d'autres réseaux et pays de destination.

**Exemple :** Sur 105 personnes dont nous connaissions la date de départ, onze étaient parties avant 1960, 34 entre 1960 et 1970, nettement moins durant la décennie 70 et la terrible sécheresse (13), et plus du double dans les années 80.

Graphique 1 : Nombre de migrants et date de départ



### **III. LES IMPACTS DE LA MIGRATION SUR L'ENVIRONNEMENT AU MALI**

#### **1. Les impacts de la migration sur l'environnement**

La nature n'est pas seule responsable des dévastations présentes ou à venir. L'homme en transformant son environnement physique ne le rend plus vulnérable aux désastres. Ainsi, la pression démographique, la déforestation et ses effets néfastes (ruissellement et le comblement du lit du fleuve par les sédiments) relèvent des activités anthropiques. Comme le souligne avec justesse Jean Gallais : « L'homme est toujours victime de la catastrophe dont il aura le plus souvent, directement ou indirectement, accru le risque ». Dans la situation décrite, il y a peut-être cataclysme naturel, mais ses effets sont décuplés par des facteurs d'ordre démographique, économique et politique. Il apparaît ainsi que les destructions environnementales ont des causes d'origine humaine. C'est d'autant plus facile que les victimes font souvent partie des couches sociales les plus démunies. Les questions environnementales sont probablement un facteur essentiel. Mais « une chose est certaine, les migrations engendrent des déséquilibres puisqu'elles modifient, en leur lieu d'arrivée, mais aussi en leur point de départ, les rapports complexes homme/nature, société/espace, ressource/population, tout ce qui en un mot constitue une combinaison environnementale ». **Exemple :** Avec une consommation moyenne de bois estimée entre 650 et 750 kg par personne et par an, les besoins en bois de chauffe de la population passeront de 5,4 millions de tonnes en 1987 à 18 millions de tonnes en l'an 2020, si les tendances démographiques actuelles se maintiennent. Cela correspond à une superficie forestière de 3.438.947 hectares, soit plus du triple de la superficie actuelle. Sur la période 1987-2020, on dévastera, une superficie totale d'environ 17 millions d'hectares, soit à peu près 170.000 km<sup>2</sup>, c'est à dire, les superficies des régions de Sikasso et Koulikoro réunies ». A cet effet, il convient d'examiner les couches les plus exposées à la migration écologique. Le lien entre migration et environnement peut s'avérer complexe dans la mesure où la pression démographique peut engendrer des phénomènes tels : la déforestaions, le défrichement à grande échelle, insalubrité de la ville assiégée, la pollution, la nuisance etc...

## 2. <http://remi.revues.org/1654-tocfrom1n1> **Les Différentes couches exposées à la migration écologique**

Dans un sens général, les réfugiés de l'environnement sont des populations obligées de quitter leur lieu de résidence dont elles sont tributaires pour leur survie en raison de sa destruction ou de sa dégradation. Les dommages relèvent de causes naturelles et humaines qui souvent s'imbriquent étroitement. Le second exemple concerne des éleveurs, une catégorie très vulnérable aux dégradations de l'environnement mais toujours oubliée des autorités. Pourtant, les éleveurs de l'Afrique sahélienne chassés vers le Sud par les sécheresses à répétition de ces dernières années peuvent être considérés comme de véritables réfugiés ou migrant de l'environnement. Pendant la sécheresse de 1983-84, les Peuls nomades et les Touaregs du Niger durent abandonner leurs parcours habituels pour rechercher des pâturages vers les savanes du Sud peuplées d'agriculteurs avec lesquels ils entrèrent en conflit.

## **IV. VI) LES MESURES PRISES POUR INTEGRER LA MIGRATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES STRATEGIES SECTORIELLES DANS LE SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT AU MALI**

<http://remi.revues.org/1654-tocfrom1n3> Bien que, les réfugiés de l'environnement ne répondent pas aux critères de reconnaissance du statut de réfugié de la Convention de Genève de 1951 sous le prétexte qu'ils ne fuient pas la violence ou la persécution. Ils forment un groupe de migrants forcés non reconnu par le droit international et non assisté car aucune organisation internationale ne dispose d'un mandat les concernant ni de fonds adéquats pour leur venir en aide. Ceux qui franchissent une frontière parce que les ressources de leur lieu de vie sont devenues insuffisantes (quelle que soit la cause de cette dégradation) ne peuvent se prévaloir du statut juridique de réfugiés.

### **1. Les opportunités de la migration dans le cadre des stratégies sectorielles dans le secteur de l'environnement au Mali**

Les crises écologiques liées à la sécheresse, les migrations internationales sont au contraire vécues comme une réponse ou même une ressource possible. Les migrations internationales, une ressource pour des zones écologiquement fragiles : l'exemple de la région de Kayes . La région des trois frontières entre Sénégal, Mali et Mauritanie est le domaine de transition entre deux zones bioclimatiques, saharienne et soudanienne, où des populations nomades et sédentaires se partagent un écosystème fragile. Sa délimitation dépend de l'influence de la mousson atlantique et des alizés boréaux, dont les effets sont opposés. Le climat varie en fonction de l'influence de ces masses d'air.



Habituellement, les pluies se concentrent sur quelques mois, tout au plus cinq, de juin à la fin octobre. Mais cette situation devient de plus en plus exceptionnelle, cette région se caractérisant surtout par des alternances entre bonnes et mauvaises années, par l'irrégularité des pluies et leur intensité très variable soit trop faible, soit trop forte, ce qui provoque une dégradation des sols et des phénomènes de ravinement.

## **2. Les mesures concrètes prises par l'Etat du Mali en vue de juguler les effets de la migration sur l'environnement**

La mise en place d'un certains nombres de structures témoigne de la volonté de l'Etat malien de protéger l'environnement mais également d'offrir cadre de vie sain aux populations locales. Parmi ces structures nous pouvons noter :

- le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement,
- le Ministère de l'agriculture, Le Ministère de la Santé : Le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales,
- le Ministère des Domaines de l'Etat, des Affaires Foncières et de l'Urbanisme ;
- l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) ;
- la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) ;
- la Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF) ;
- la Direction Nationale des Domaines et du Cadastre (DNDC) ;

- **Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP II) :**

Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté 2ème génération (CSLP II) adopté par le Conseil des Ministres en 2006. Le document dénommé Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, est le Cadre unique de référence des Politiques et Stratégies de Développement du Mali, a été préparé selon un large processus participatif impliquant aussi bien le niveau national que les niveaux régional et local. A cet effet ; il constitue le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques sectorielles. Sa préparation s'est largement inspirée des leçons tirées de l'évaluation du CSLP I 2002-2006 des OMD et l'étude nationale prospective Mali 2025 réalisée de 1997 à 1999 sur toute l'étendue

du territoire national et qui a permis de recueillir la perception des Maliens et leur vision de la société à l'horizon d'une génération.

Le CSLP II a donné l'occasion de revoir, à la lumière de l'objectif principal de croissance et de réduction de la pauvreté, l'ensemble des politiques sectorielles, nationales et thématiques. Ces réflexions ont permis non seulement de faire ressortir les causes et obstacles majeurs à la réduction de la pauvreté mais aussi les principaux atouts économiques et sociaux permettant de garantir une croissance forte et un développement durable. Le but recherché est que le CSLP serve d'espace permanent de dialogue entre tous les acteurs et qu'il constitue à tout moment, la meilleure réponse possible à la problématique de lutte contre la pauvreté et l'amélioration du cadre de vie des populations locales ; la réponse, à ces deux phénomènes qui poussent les populations à migrer, leur permettra de ne plus migrer vers d'autres contrées à la recherche de meilleures conditions de vies. Le CSLP II doit appuyer la concrétisation de l'objectif de la Politique Nationale de Protection de l'Environnement qui vise le développement économique et social durable du pays à travers la sécurité alimentaire, la lutte contre toute forme de pollution ou nuisance, contre le processus de dégradation des ressources naturelles et la désertification.

Les axes stratégiques de cette politique nationale sont: la préservation et le renforcement des acquis techniques et méthodologiques dans le domaine de la protection de l'environnement, la promotion d'une approche globale et multisectorielle des questions de l'environnement et la promotion, la restauration et la récupération des zones et sites dégradés.

Les mesures d'accompagnement prévues dans le cadre de cette politique sont : l'application et le suivi rigoureux des textes législatifs en matière de gestion de l'environnement, le renforcement des capacités des institutions et des acteurs dans le domaine de la gestion de l'environnement et l'information et la sensibilisation.

- **La Politique Nationale de Protection de l'environnement :**

L'ampleur des dégradations a amené le Mali à se doter en 1998 d'une Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) dont les axes opérationnels sont consignés dans le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) pour faire face aux enjeux environnementaux pour pérenniser les ressources naturelles et améliorer le cadre de vie des populations locales. L'article 15 du texte constitutionnel stipule que « la protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour tous et pour l'Etat ». La Constitution fait de la protection de l'environnement une obligation pour l'Etat et les citoyens. Ainsi, le Mali s'inscrit dans la vision où il considère le respect des droits de l'homme

comme essentiel au développement durable. Ce qui justifie l'adoption, très récent, par le gouvernement malien du décret relatif à l'étude d'impact environnementale et social (Décret n°08/P-RM du 26 juin 2008).

. Ce décret a pour objet :

- la prévention de la dégradation de l'environnement et de la détérioration du cadre de vie des populations suite à la réalisation des projets ;
  - la réduction et /ou la réparation des dommages causés à l'environnement par l'application des mesures d'atténuation, de compensation ou de correction des effets néfastes issus de la réalisation des projets ;
  - l'optimisation de l'équilibre entre le développement économique, social et environnemental ;
  - la participation des populations et organisations concernées aux différentes phases des projets ;
- 
- **l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 :**

Cette vision consensuelle sur le devenir du pays à l'horizon 2025 a été construite autour des aspirations des individus. Elle exprime ce que la majeure partie de la population malienne, y compris pauvre, souhaite : « une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale ; une économie forte, diversifiée et ouverte ; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population ». Une telle vision est volontariste. Elle invite à une attitude proactive, qui consiste à ne pas subir les événements, mais plutôt à agir pour les provoquer. Elle suppose également la mobilisation des esprits et des énergies en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Elle se situe dans le prolongement des engagements internationaux pris dans différents sommets mondiaux particulièrement les Objectifs du Millénaire pour le Développement à l'horizon 2015.

- **La gestion de l'environnement et des ressources naturelles**

La protection de l'environnement et la meilleure gestion des ressources naturelles passent par la mise en œuvre d'une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles renouvelables. Il s'agira pour cela de: créer des stations d'épuration ou de dépollution des rejets liquides, solides et gazeux des unités industrielles et artisanales dans les principales villes, promouvoir la restauration et la récupération des zones et sites dégradés, mettre l'accent sur l'élaboration de plans de Gestion des Ressources Naturelles et l'élaboration de conventions locales en vue d'une gestion décentralisée,

renforcer des dispositifs de contrôle, de suivi et de surveillance continue de l'environnement et le renforcement des capacités d'intervention et d'analyse et de communication. Pour un développement durable, les défis majeurs à relever au Mali dans le domaine de l'environnement sont:

- la prise en compte de l'environnement dans toutes les politiques sectorielles et dans le processus de planification du développement à toutes les échelles territoriales (nationale, régionale et local) ;
- la lutte contre la désertification et l'ensablement des lits des cours d'eau notamment du fleuve Niger ;
- la protection de la faune et des espèces aquatiques.

Aussi, en plus des mesures citées ci-dessus la Politique Nationale Changements Climatiques, la Stratégie Nationale Changements Climatiques assorties d'un Plan d'action et une Stratégie Nationale de Développement Durable en cours d'élaboration. A cela s'ajoute un Programme National de Lutte Contre la Désertification qui fait parties intégrante des mesures qui viennent renforcer la volonté du Mali à offrir un cadre de vie sain aux populations locales qui sont susceptibles de migrer.

## **V. LE STATUT INTERNATIONAL DE LA MIGRATION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **1. La migration et l'environnement au centre des préoccupations de la communauté Internationale**

En 1972, la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement se tient à Stockholm. C'est le début de la prise de conscience internationale des menaces que l'homme fait peser sur l'environnement. Il est décidé de créer à Nairobi un nouvel organisme onusien, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui sera chargé d'identifier et de mettre en œuvre des mesures de préservation des écosystèmes. Un nouveau concept apparaît alors, celui d'écodéveloppement. Par la suite, on va lui préférer la notion de développement durable voire soutenable mentionnée dans le rapport Brundtland (1987) issu des travaux de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, créée par les Nations Unies.

En 1992, la Conférence mondiale sur l'environnement et le développement appelée le Sommet de la Terre, se déroule à Rio de Janeiro. Quatre écosystèmes fragiles et menacés de destruction sont alors identifiés : les régions soumises à une sévère désertification ou à une forte déforestation et les zones côtières ou les îles plates et basses de l'Océan Indien et de l'Océan Pacifique. Ainsi le Principe 1 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement proclame que « *les êtres humains sont au*

*centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».*

On évoqua ensuite périodiquement l'existence de ces nouveaux réfugiés ou migrants de l'environnement au cours des conférences internationales qui se succédèrent sur les questions de population, de développement et d'environnement.

Lors de la Conférence mondiale sur la population au Caire, en 1994, la menace fut brandie d'un afflux incontrôlé de migrants et d'indigents qui envahiraient les pays industrialisés si aucune mesure de préservation environnementale n'était prise.

Au cours de la Conférence de Kyoto de 1997 puis celle de La Haye en 2000, les risques de fortes migrations liées aux effets du réchauffement de la planète ont été à nouveau évoqués.

## **2. Les Conventions Internationales signés ou ratifiés par le Mali dans le cadre de la migration et l'environnement**

Par ailleurs, le gouvernement du Mali s'est engagé à renforcer les dispositifs existants en matière de migration et de protection de l'environnement, notamment en signant et en ratifiant diverses conventions régionales et internationales sur l'environnement et sur la migration . Il a notamment ratifié :

- la Convention de Bâle sur le contrôle des Mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination,
- la Convention de Bamako sur l'interdiction de l'importation et le transit des déchets dangereux en Afrique,
- la Convention de Rotterdam sur la Procédure de Consentement Préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international,
- la Convention de Stockholm sur le contrôle et l'élimination des polluants organiques persistants (POPS),
- la Convention de Vienne/Protocole de Montréal sur les Substances Appauvrissant la couche d'Ozone,
- le Forum Intergouvernemental sur la Sécurité Chimique,

- l'Approche Stratégique de la Gestion Internationale des Produits Chimiques,
- la Déclaration de Libreville sur la Santé et l'Environnement en Afrique,
- la déclaration commune des Ministres Africains de la santé et de l'environnement sur le changement climatique et la santé, Luanda, 26 novembre 2010,
- convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques,
- protocole de Kyoto,
- convention sur le criquet migrateur Africain,
- convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse /et ou la désertification en particulier en Afrique,
- Accord sur la convention des oiseaux d'eaux migrateurs d'Afrique –Eurasie.

## **VI. RECOMMANDATIONS :**

Afin de permettre la fixation des populations locales et réduire le phénomène de migration certaines recommandations s'imposent à savoir :

- développer les infrastructures et les secteurs productifs,
- renforcer le secteur social, l'Education, la santé, l'Eau potable et l'assainissement et l'Habitat.
- promouvoir l'Emploi-formation et la lutte contre le VIH/SIDA, la protection de l'environnement,
- assurer la sécurité alimentaire et le développement rural ;
- développer des petites et moyennes entreprises ;
- préserver et gérer durablement les ressources naturelles ;
- consolider la réforme des administrations publiques ;
- poursuivre la réforme de l'environnement des affaires ;
- développer le secteur financier ;
- développer les infrastructures ;
- promouvoir la gouvernance démocratique et des libertés publiques ;
- renforcer les capacités de la société civile ;
- renforcer les initiatives d'intégration régionale et sous régionale ;
- créer et promouvoir d'emplois durables ;
- développer l'accès aux services sociaux de base ;
- lutter contre le VIH/SIDA.

## **CONCLUSION**

Pour alarmer et sensibiliser l'opinion publique sur les menaces qui pèsent sur les écosystèmes fragiles de la planète. Toutefois, ce qualificatif qui réduit la cause du déplacement au seul motif environnemental fait l'objet de vives critiques. Dans le contexte de la mondialisation, les raisons de départ sont devenues extrêmement complexes, les facteurs d'attraction sont aussi importants que ceux de répulsion. Face aux problèmes écologiques, certains migrent, mais ce mouvement peut aussi être vécu comme réponse à un contexte de crise et non pas comme une crise en elle-même.